

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 297/03

AMR 53/014/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT / DÉTENTION ILLÉGALE / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

VÉNÉZUÉLA **Deivy Jaspe Gutiérrez (h), 16 ans**
Ives Pico Gutiérrez (h), son cousin
Angela Gutiérrez (f), la mère de Ives Pico Gutiérrez et Carlos Miguel Pico Gutiérrez
ainsi que les autres membres de cette famille
Personne tuée :
Carlos Miguel Pico Gutiérrez (h)

Londres, le 21 octobre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Deivy Jaspe Gutiérrez, Ives Pico Gutiérrez, Angela Gutiérrez ainsi que celle des autres membres de cette famille, qui vivent dans la municipalité de Sucre (à Caracas, la capitale du Vénézuéla). Ils auraient en effet été intimidés et menacés par la police locale, qui a manifestement tenté de les faire renoncer à demander l'ouverture d'une enquête sur la mort de Carlos Miguel Pico Gutiérrez, un membre de leur famille tué en avril 2003.

Le 12 octobre, huit représentants de la police de Sucre se seraient introduits de force chez Ives Pico Gutiérrez, le frère de Carlos Miguel Pico Gutiérrez. Ils l'ont arrêté sous la menace d'une arme et l'ont placé en garde à vue dans un poste de police situé à proximité, dans la ville de Petare. Ives Pico Gutiérrez n'a pas été inculpé. Pendant sa garde à vue, un des représentants des forces de l'ordre lui aurait déclaré : « *C'est toi qui a accusé mon ami* ». Il faisait allusion à Sergio Rodríguez, l'un des policiers qui, d'après plusieurs témoins, ont tué Carlos Miguel Pico Gutiérrez. L'homme lui aurait ensuite asséné plusieurs coups à la poitrine.

À la suite de cela, Ives Pico Gutiérrez a été conduit en Jeep au siège de la police locale. Sergio Rodríguez serait monté à bord du véhicule et aurait menacé Ives Pico Gutiérrez en ces termes : « *Ta mère m'a dénoncé au bureau du procureur mais je m'en fiche... On a tué ton frère, alors si ta mère maintient sa plainte, tu seras le prochain sur la liste* ». La mère de Ives Pico Gutiérrez, Angela Gutiérrez, a porté plainte contre Sergio Rodríguez ainsi qu'un autre représentant des forces de l'ordre à la suite de l'homicide dont Carlos Miguel Pico Gutiérrez, son fils, a été victime.

D'après les informations recueillies, des policiers ont emmené Ives Pico Gutiérrez dans un dortoir du siège de la police locale, où il a été menotté et frappé à coups de manche à balai sur la plante des pieds et sur la poitrine. On lui aurait couvert le visage avec un sac de telle sorte qu'il ne pouvait pas respirer, et des agents de police l'auraient à nouveau menacé, lui disant : « *Ce qui est en train de t'arriver, c'est de la faute de ta mère, qui a dénoncé un de nos collègues. Nous, on ne fait confiance à personne, pas même aux procureurs ; c'est pas eux qui vont te tirer d'affaire aujourd'hui. On va tuer ta mère, la première à mourir, ce sera elle, rapporte-lui ce message. On a tué ton frère et il n'y a aucune preuve ; dis à ta mère de retirer sa plainte sinon tu seras le prochain.* » Ives Pico Gutiérrez a été libéré peu de temps après. Aucune charge n'a été retenue contre lui.

Le 5 octobre, vers 2 heures du matin, cinq représentants de la police de Sucre ont fait arrêter un autocar à bord duquel se trouvait Deivy Jaspe Gutiérrez, le cousin de Carlos Miguel Pico Gutiérrez, qui voyageait en compagnie d'un membre de sa famille et d'un ami. Deivy Jaspe Gutiérrez a été appréhendé puis conduit à un poste de police de la ville de Carmen Petare, où il aurait été brutalisé par des policiers. Il a été relâché environ une heure plus tard.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Carlos Miguel Pico Gutiérrez a été tué le 12 avril 2003, dans des circonstances que l'on ignore. Son corps a été emmené dans un hôpital, où un examen a permis de découvrir des blessures par balles au niveau du thorax, du bras et de l'abdomen ; il était couvert d'ecchymoses. D'après des témoins, Carlos Miguel Pico Gutiérrez avait été blessé par quatre hommes appartenant à une unité de police de Sucre, dont Sergio Rodríguez.

Dans de nombreux États vénézuéliens, la police ou des groupes qui lui sont liés commettent depuis longtemps des exécutions extrajudiciaires et les pouvoirs publics n'assurent pas la protection des témoins et des proches des victimes (voir, par exemple,

l'AU 130/03, AMR 53/007/2003 du 9 mai 2003). Même si ces atteintes sont monnaie courante, bien souvent, les enquêtes menées par les autorités n'ont pas permis de traduire en justice les responsables, ce qui instaure un climat d'impunité qui encourage les auteurs de tels agissements à intimider des témoins.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous gravement préoccupé par la sécurité de Deivy Jaspe Gutiérrez, Ives Pico Gutiérrez, Angela Gutiérrez et des autres membres de cette famille ; en effet, Deivy Jaspe Gutiérrez et Ives Pico Gutiérrez auraient été brutalisés et intimidés par la police et Ives Pico Gutiérrez et Angela Gutiérrez ont été menacés de mort, après que la famille Gutiérrez eût demandé l'ouverture d'une enquête sur la mort de Carlos Miguel Pico Gutiérrez ;

– demandez instamment que des mesures soient prises sans délai en vue de garantir la sécurité des personnes menacées, conformément à leurs souhaits ;

– exhortez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête impartiale et exhaustive sur les circonstances de la mort de Carlos Miguel Pico Gutiérrez, à rendre les résultats de ces investigations publics et à déferer les responsables présumés à la justice ;

– appelez les autorités vénézuéliennes à conduire sans délai une enquête impartiale et exhaustive sur les actes de torture infligés à Deivy Jaspe Gutiérrez et Ives Pico Gutiérrez et sur le fait qu'ils ont été détenus sans être inculpés, ainsi que sur les menaces de mort proférées contre Ives Pico Gutiérrez et Angela Gutiérrez ; demandez que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– engagez les autorités à veiller à ce que les plaintes concernant des violations des droits humains imputables à la police ou à des groupes qui lui sont liés donnent lieu à des enquêtes indépendantes et efficaces débouchant sur des poursuites judiciaires.

APPELS À :

Directeur de la police municipale de Sucre :

Elio Salazar
Director de la Policía Municipal del Municipio de Sucre
Plaza Sucre, Zona Colonial de Petare estado Miranda
Municipio de Sucre
Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Director de la Policía Municipal de Sucre,
Caracas, Vénézuéla

Formule d'appel : *Estimado Señor, / Monsieur,*

Président de la République :

Sr. Hugo Chávez Frías
Presidente de la República
Palacio de Miraflores
Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Presidente de la República, Caracas,
Vénézuéla

Fax : +58 212 801 3644

Courriels : venezuela@venezuela.gov.ve

Formule d'appel : *Excelentísimo, / Monsieur le Président de
la République,*

Procureur général du Vénézuéla :

Dr. Isaías Rodríguez Díaz
Av. México esquina Pele el Ojo a Misericordia
Edificio del Ministerio Público frente a la Plaza Parque Carabobo
Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Fiscal General de la República, Caracas, Vénézuéla

Fax : +58 212 577 11 44 / 21 54

Courriels : isaiasrodriguez@fiscalia.gov.ve

Formule d'appel : *Estimado Dr Rodríguez, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Red de Apoyo por la Justicia y la Paz
Parque Central, Edif. Caroata, Nivel 2, Ofic. 220
Apdo. Postal 17476, Caracas, 1015-A
Vénézuéla

Fax : +58 212 574 1949

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*